

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

Tournoi épique du JEEN 2024

Article 1 : Organisation



Le club **J.E.E.N.** organise le tournoi épique du JEEN 2024

Ce tournoi est réservé aux joueurs et joueuses ayant un elo supérieur ou égal à 1600 ainsi qu'aux personnes ayant eu l'accord de l'organisateur Marc Gatine. Ils devront disposer d'une licence A ou être affiliés à une fédération reconnue par la FIDE pour la saison 2023-2024 ;

Le tournoi est homologué pour le classement elo FIDE – Numéro d'homologation FFE 63977

Les appariements se font au système suisse.

Les appariements seront assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI sous contrôle de l'arbitre principal.

Article 2 : Règles

Les règles du Jeu sont celles de la Fédération internationale d'échecs (FIDE) en vigueur à la date du tournoi;

→ Cadence.

Les parties se jouent à la cadence : 1h30min + 30s/coup pendant toute la durée de la partie.

→ Retard et ajournement.

Tout retard de 30 minutes ou plus sera sanctionné par un forfait sauf motif exceptionnel.

Seul l'arbitre est habilité à prendre la décision.

→ Proposition de nulle.

Aucune proposition de nulle par accord mutuel n'est autorisée avant qu'un minimum de 20 coups ne soient achevés par chacun des deux joueurs.

Article 3 : Horaires et lieu de jeu

Samedi 10 juin 2024

Pointage : De 9h00 à 9h50

10h00 Ronde 1

14h30 Ronde 2

Dimanche 11 juin 2024

09h30 Ronde 3

14h00 Ronde 4

Remise des prix : Vers 18h00

Au vu de la cadence, en cas de parties trop longues au matin, il sera accordé aux joueurs et joueuses concernés un délai de repos avant la 2^{ème} partie du jour qui sera étudié avec l'arbitre.

Lieu des rencontres : 53, rue Erlanger 75016 Paris 2^{ème} Etage

Article 4 : Prix et Départages

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante : Nombre de victoires puis buchholz et enfin la performance.

En accord avec l'article C07-16.6 de la réglementation des départages de la FIDE, la prise en compte des parties non jouées est confiée à la méthode de calcul programmée dans le logiciel Papi »

Les prix au classement général sont attribués au partage intégral pour les ex-aequo sous réserve de récompenses supérieures ou égales à 30 €.

1^{er} : 150 €

2^{ème} : 120 €

3^{ème} : 90 €

4^{ème} : 60 €

Article 5 : Réglementation pour les joueurs et spectateurs

- Un joueur ou une joueuse ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission d'un des arbitres.
- Les joueurs et joueuses ne doivent pas posséder de téléphone ou autre appareil électronique sur eux. Ils peuvent éventuellement être rangés en position éteinte dans un sac ou un vêtement qui reste à l'intérieur de la salle pendant toute la partie. Une consigne sera mise en place sous la responsabilité de l'arbitre. Seuls les éventuels dispositifs médicaux font exception.

- Les joueurs et joueuses doivent limiter aux maximum les discussions entre eux et avec les spectateurs. Tout joueur surpris à parler d'une partie en cours, même si ce n'est pas la sienne, pourra faire l'objet d'une procédure d'enquête.
- Un accès libre est mis en place pour les spectateurs, toutefois :
 - L'arbitre interdira l'accès à la zone de jeu pour tout spectateur qui aurait eu un comportement inadapté même involontaire ou par méconnaissance du règlement.
 - L'usage d'un téléphone portable ou autre appareil électronique dans la zone de jeu est strictement interdit sauf cadre exceptionnel approuvé par l'arbitre en accord avec l'organisateur.
- Les feuilles de parties des joueurs sont reconnues comme propriété de l'organisateur, il est libre d'en assurer la retranscription et la diffusion en léger différé dans un but de promotion de l'événement.
- Un joueur absent sans avoir prévenu l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié lors des rondes suivantes (sauf arguments recevables). Il fera de plus l'objet d'un signalement auprès de la direction juridique de la DNA.
- Le J.E.E.N. en tant qu'organisateur ainsi que les organismes de presse habilités sont autorisés à prendre des photos et vidéos sur les lieux du tournoi pour ses archives et la diffusion dans la presse locale. Des photos et vidéos de l'événement, des joueurs et des joueuses notamment de la remise des prix pourront être diffusés sur le site internet et les réseaux sociaux liés au club. La participation au tournoi et par conséquent l'acceptation du présent règlement permet de considérer l'accord de principe de chaque joueur et joueuse pour que son image dans le cadre du tournoi soit utilisée toutefois chacun et chacune peut indiquer son refus que des images individuelles soit diffusées et peut toujours faire appliquer à posteriori son droit au retrait des images diffusées.
- A l'ensemble de ces règles s'ajoutent les règles évidentes de fair-play et de courtoisie.

Article 6 : Dispositifs de contrôle

a) Contrôle anti-dopage :

Les participants et participantes acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants et participantes ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

b) Contrôle anti-triche :

Les joueurs et joueuses soupçonnés de tricherie devront se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits de tricherie sont avérés.

Article 7 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Julien Clarebout (Arbitre International)

Tous les joueurs et joueuses s'engagent, du simple fait de leur participation à respecter ce présent règlement.

L'Arbitre Principal

CLAREBOUT Julien

L'Organisateur

Marc Gatine